

APPEL A PROJETS 2018
SOUTIEN AUX EQUIPES SCIENTIFIQUES POUR L'ACQUISITION
DE MOYENS EXPERIMENTAUX (SESAME)

Un appel à projets :

Pourquoi ? Pour donner les moyens nécessaires aux équipes de recherche franciliennes de développer de nouveaux projets, de rester à la pointe des technologies d'envergure pour la Région et de maintenir sa position de 1^{ère} région scientifique européenne.

Pour quoi ? Pour financer de nouveaux équipements scientifiques, adossés à des projets de recherche portés par des équipes franciliennes, dont le total des dépenses est compris entre 0,2 M€ et 5 M€ HT.

Pour qui ? Pour les établissements de recherche et d'enseignement supérieur relevant du secteur public et parapublic, ou privé à but non lucratif situés en Ile-de-France.

Comment candidater ? depuis la plateforme régionale des aides <http://par.iledefrance.fr/>

Préambule

L'aide SESAME¹, reconnue par la communauté scientifique francilienne, permet pour la 25^e année de doter ses laboratoires d'équipements emblématiques et de renforcer leurs compétences scientifiques et technologiques.

Cet objectif est particulièrement mis en avant dans le nouveau Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI 2017-2020)² voté en septembre 2017 afin de faire du territoire francilien une référence mondiale en matière de science et de technologie. Par l'intermédiaire du dispositif SESAME, la Région souhaite donner aux équipes de recherche franciliennes les moyens nécessaires pour développer de nouveaux projets d'envergure et de mettre en œuvre des dispositifs expérimentaux originaux de recherche.

La Région consacrera jusqu'à 5,5 M€ à cet appel à projets SESAME en 2018 pour soutenir les réseaux de recherche d'excellence se mobilisant sur les enjeux stratégiques du territoire et ainsi accompagner la recherche francilienne au plus haut niveau mondial.

Dans la continuité du travail débuté en 2017, la Région souhaite inscrire les grandes orientations stratégiques du SRESRI dans cet appel à projets.

¹ <https://www.iledefrance.fr/rapports-votes/politique-regionale-faveur-enseignement-superieur-recherche-deliberation-cadre-2011>

² <https://www.iledefrance.fr/economie-agriculture/nouveau-schema-regional-de-l-enseignement-superieur-de-l-innovation-adopte>

Seront ainsi privilégiés, les projets satisfaisant les critères suivants :

- Inscrire de l'équipement dans la stratégie scientifique de l'établissement porteur du projet afin de concourir à sa structuration et à sa visibilité ;
- Favoriser les collaborations académiques en privilégiant la mutualisation des équipements entre différents laboratoires ;
- Ouvrir l'équipement aux entreprises franciliennes en vue de favoriser la recherche partenariale et plus largement la constitution de liens entre les laboratoires et les entreprises du territoire ;
- Proposer une stratégie de valorisation des travaux en lien avec les différents acteurs du territoire ;
- Adosser des programmes de formation d'excellence (formation par la recherche ou formation technique en vue d'une insertion professionnelle rapide) au projet d'équipement.

Le co-financement de ces équipements est essentiel pour développer en Ile-de-France des projets coopératifs, installer des plateformes mutualisées et ouvertes à la communauté scientifique et aux entreprises franciliennes, permettre l'émergence de réseaux collaboratifs renforçant les différents pôles d'excellence de l'Ile-de-France. La Région entend jouer un rôle de catalyseur d'initiatives, cohérent avec son environnement (ANR, Programme d'investissements d'avenir, PIA régionalisé « AAP Filières »), faciliter les interactions et l'interdisciplinarité, et concourir à la visibilité et l'attractivité internationales des universités franciliennes en pleines mutations et de leurs équipes de recherche.

1. OBJECTIFS

L'appel à projets SESAME a pour ambition de/d' :

- permettre le développement de dispositifs de recherche ambitieux, au meilleur niveau des disciplines impliquées dans le projet ;
- favoriser le rapprochement entre recherche académique et privée, notamment en ouvrant les plateformes aux entreprises franciliennes, et plus particulièrement les PMEPMI, compte-tenu notamment de l'importance que revêt la réindustrialisation de l'Ile-de-France, face au défi de l'industrie du futur,
- contribuer à la structuration scientifique des différents sites en soutenant notamment (mais non exclusivement) des projets inscrits dans les dynamiques « IDEX » et « ISITE » et plus largement dans les « politiques de site » ;
- renforcer l'attractivité internationale des établissements franciliens et de leurs équipes;
- stimuler l'interdisciplinarité et le développement de programmes de recherche entre équipes de disciplines scientifiques différentes ;
- encourager de manière spécifique les disciplines des lettres et sciences humaines et sociales (LSHS) à se doter d'équipements d'envergure permettant leur montée en puissance sur la problématique des « humanités numériques » notamment et afin de profiter des atouts exceptionnels de la région sur toutes les disciplines impliquées par cette nouvelle problématique (LSHS, Mathématiques, Sciences du numérique, etc.) ;

2. ELIGIBILITE

2.1 Bénéficiaires

L'appel à projets SESAME s'adresse à **tout** établissement de recherche et d'enseignement supérieur public ou privé à but non lucratif, localisé en Ile-de-France.

Une dérogation exceptionnelle pour une localisation hors Ile-de-France de l'équipement pourra être accordée, après évaluation au cas par cas, pour des équipements qui s'inscrivent sur une plateforme d'expérimentation internationale (dont l'équivalent n'existe pas en Ile-de-France) dans la mesure où ils restent la propriété d'un organisme francilien et bénéficient à des chercheurs franciliens.

2.2 Projets

Sont éligibles au présent appel à projets :

- tous les projets **dont la thématique ne s'inscrit pas celle de Genopole ou dans l'un des neuf Domaines d'intérêt majeurs³ (DIM)** régionaux labellisés par le Conseil Régional en décembre 2016,
- les projets dont la thématique s'inscrit dans l'un des quatre DIM dits « émergents » labellisés à cette même occasion,
- les projets portés conjointement par des Universités normandes et franciliennes, et notamment ceux inscrits au Contrat de plan interrégional (CPIER), sont également éligibles au présent appel à projets.

2.3 Dépenses éligibles

La prise en compte des dépenses éligibles s'effectue à compter de la date d'ouverture de l'appel à projets.

Sont éligibles au dispositif SESAME, les équipements dont le coût total est compris entre 200 000 € et 5 000 000 € HT.

Le taux maximum d'intervention régionale pour l'acquisition des équipements s'élève à **66% du montant HT** du coût total du projet.

Ne sont pas éligibles :

- les dépenses de fonctionnement liées à l'acquisition ou l'exploitation des équipements (fournitures et ordinateurs de bureau, consommables, petit matériel de laboratoire, fluides, produits chimiques et matières premières, frais de personnel,...) ;
- les dépenses d'investissement relatives à des projets de construction ou de rénovation de bâtiments.

³ <https://www.iledefrance.fr/rapports-votes/labellisation-nouveaux-domaines-interet-majeur-dim-periode-2017-2020-reglement>

3. CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

La sélection des projets se fait sur la base des critères suivants :

Qualité scientifique et pertinence du projet

- Qualité du projet scientifique et des équipes impliquées ;
- Caractère innovant et originalité du projet de recherche ;
- Pertinence de l'équipement au regard du projet scientifique, de l'existant et des équipements similaires en Ile-de-France ;
- Inscription cohérente du projet dans la stratégie scientifique de l'établissement et participation à sa politique de structuration et d'attractivité ;

Qualité de la construction du projet et de sa faisabilité

- Interdisciplinarité, caractère fédérateur (participation de plusieurs équipes au projet) et mutualisation des équipements ;
- Collaboration avec une ou plusieurs entreprises implantées en Ile-de-France en vue d'accélérer le transfert de technologie ou l'accès des équipements à des entreprises ;
- Conditions d'utilisation et d'accès des équipements (personnel et budget) ;
- Délais d'exécution du projet ;
- Equilibre du budget, du plan de financement, des co-financements et adéquation avec le calendrier de réalisation ;
- Adéquation entre le matériel demandé et le(s) projet(s) associé(s) ;

Impact global du projet

- Participation du projet d'équipement à des programmes de formation d'excellence ;
- Contribution au rayonnement international de la Région Ile-de-France par l'acquisition d'équipements d'envergure internationale ou la création de nouveaux dispositifs de recherche n'existant pas ailleurs.
- Inscription du projet dans l'une des filières stratégiques et technologiques retenues par la Région Ile-de-France, identifiées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)⁴ et plus particulièrement en lien avec la Smart Industrie ;
- Stratégie de valorisation en lien avec les acteurs du territoire ;
- Publications scientifiques des responsables de l'équipement ;

Enfin, à qualité scientifique égale, la Région sera attentive à la répartition territoriale des équipements afin de soutenir de manière équilibrée le développement des différents pôles de recherche franciliens.

Le nombre de projets retenus ainsi que le taux d'intervention appliqué à chacun d'entre eux seront fonction de la qualité, du périmètre et du montage des projets proposés et du budget disponible alloué au dispositif (**pour information, la subvention moyenne pour un projet SESAME en 2017 était de 405 000 € HT**).

⁴ <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Actualites/Le-Schema-regional-de-developpement-economique-d-innovation-et-d-internationalisation>

4. PROCEDURE

Tout dossier incomplet sera considéré comme inéligible.

- 1) **Les projets candidats sont sélectionnés par les Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) franciliennes.**
- 2) Les projets sélectionnés sont ensuite déposés sur la plateforme des aides régionales (PAR) de la Région Ile-de-France. Un courrier de sélection par la COMUE est demandé pour le dépôt des projets sur la PAR. Les organismes ne dépendant d'aucune COMUE peuvent candidater (un dossier par établissement).
- 3) Les dossiers sont évalués puis sélectionnés par un **comité de sélection pluridisciplinaire**, composé d'experts indépendants. Les projets sélectionnés sont proposés à l'exécutif régional et soumis au vote des élus lors d'une Commission permanente du Conseil régional d'Ile-de-France.
- 4) Après délibération de la Commission permanente validant le soutien régional, une convention établissant les conditions d'attribution de la subvention régionale sera signée entre l'établissement bénéficiaire et la Région Ile-de-France.
- 5) Le versement de la subvention est conditionné par la signature de cette convention ainsi que par des demandes d'appel de fonds du bénéficiaire de la subvention. La Région prévoit des versements d'acomptes sur la base de la justification des dépenses réalisées (« service fait »), en proportion du taux d'intervention.

Chaque COMUE peut sélectionner un nombre maximal de 8 projets qui seront déposés sur la plateforme régionale.

5. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature pour l'appel à projets SESAME 2018 est à compléter en ligne, à l'adresse suivante :

<http://par.iledefrance.fr/>

Les éléments suivants devront être joints au dossier :

- Un dossier scientifique (20 pages maximum, format libre)
- En annexe :
 - Tableau budgétaire
 - Lettre(s) d'intérêt des entreprises collaborant au programme
 - Lettre(s) d'engagement des co-financeurs du projet
 - Devis des équipements
- Une lettre d'engagement concernant l'accueil de **3** stagiaires dans le cadre de la mesure « 100 000 nouveaux stages » ;
- La Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité dûment signée par le ou la responsable de la structure candidate pour les fondations et les associations.
- Un courrier de validation du dossier signé par le ou la responsable de la structure candidate ;

- Un courrier de la COMUE qui fait apparaître le projet déposé parmi les dossiers qu'elle a sélectionné.

Les modèles des documents à joindre au dossier sont à télécharger sur le site de la Région Ile-de-France (<https://www.iledefrance.fr/aides-services>).

6. CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'APPEL A PROJETS

Lancement de l'appel à projets	20 mars 2018
Date limite de dépôt des dossiers	4 juin 2018 à 14h00
Sélection	septembre 2018
Vote des élus	novembre 2018

CONTACTS

Pour tout renseignement relatif à cet appel à projets, merci d'envoyer un courriel à :

equipementlabo@iledefrance.fr